Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202572-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,.

Excusés : Mme Monique BESCOU (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2025-72

AVENANT MO – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DE PENTREZ – LEÏLA HENRY

VU la délibération n°2024-58 du 16 décembre 2024 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle de de Pentrez,

Suite aux études réalisées sur la salle de Pentrez, il s'est avéré nécessaire de redéfinir le projet notamment en raison des études de structure. En effet, la charpente existante n'est pas dimensionnée pour supporter les surcharges induites par la rénovation énergétique du bâtiment (notamment l'ajout d'isolant). Afin de garantir la pérennité de l'ouvrage, l'option retenue consiste en la démolition et la reconstruction complète de la charpente plutôt qu'un simple renforcement.

Cette évolution majeure du programme nécessite de reprendre les études d'avant-projet, afin d'intégrer ces nouvelles contraintes techniques, de réévaluer les solutions constructives et d'actualiser le chiffrage prévisionnel.

A ce titre, une modification de la mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire. Elle porte sur l'intégration d'une mission supplémentaire : l'adaptation d'une nouvelle étude d'avant-projet sommaire.

Pour répondre à ce besoin, le titulaire de la mission nous a transmis une proposition d'avenant.

La mission supplémentaire est estimée à 5 000,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 9 votes POUR, 4 absentions (J-P.CANN, G. MOLAC, B. DANION et H. GUILLOU),

- **ACCEPTE** l'avenant,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202572-DE

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

